



AIDES FINANCIÈRES



J'ai un projet de vacances.



J'effectue des démarches auprès des différents organismes.



Des aides peuvent m'être accordées pour m'aider à payer mes vacances.



C'est le départ en vacances.

Les différents organismes

M.D.P.H

Maison Départementale des Personnes Handicapées

Les bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) peuvent évaluer dans le volet «frais exceptionnels et charges spécifiques», le surcoût lié au handicap qui peut être pris en charge. De même, les frais liés au transport jusqu'au lieu de séjour peuvent être intégrés au volet «surcoûts liés au transport».

Les personnes n'étant pas sous le régime de la PCH peuvent également solliciter les MDPH, via le Fond Départemental de Compensation (FDC) destiné à compléter le financement lié au handicap.

A.N.C.V

Agence Nationale pour les Chèques Vacances

L'ANCV est un acteur majeur du tourisme social dont la mission est de soutenir le départ en vacances des personnes qui en sont le plus éloignées.

Les Aides aux Projets Vacances ANCV (APV ANCV) sont ouvertes aux vacanciers remplissant certaines conditions de ressources et dont le séjour n'excède pas 22 jours. Il doit entre autre se dérouler en France ou dans l'Union Européenne (UE) et le prestataire de vacances doit posséder l'agrément ANCV (CAP EVASION en est pourvu).

Dispositifs publics d'aide sociale

Collectivités territoriales (conseils Départemental et Régional)

Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)

Autres

Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F)

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (C.P.A.M)